

DEPARTEMENT
DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET :
Attribution d'une
bourse pour sportif
de haut niveau
Association
« Kikou 120 »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 11 mars 2022

Nombre de Conseillers
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la
séance : 22

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation :
4 mars 2022

Date de l'affichage à
la porte de la Mairie
du compte-rendu de
la séance :
24 mars 2022

Indiquer si le Conseil a
décidé de se former
en comité secret :
Non

Publié le
Le Président,

L'an deux mille vingt-deux, le onze du mois de mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Étaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1^{er} Vice-Président, Didier COUDERC 3^{ème} Vice-Président, Philippe MARTIN 4^{ème} Vice-Président, Laurent TOIRON 6^{ème} Vice-Président, Mme Régine BOURGADE 7^{ème} Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, Thierry JACQUES, Vincent MARTIN, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Benoit VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

Étaient représentés : M. Claude MEISSONNIER 2^{ème} Vice-Président (Laurent TOIRON), Mme Valérie VIGNAL-CHEMIN 5^{ème} Vice-Présidente (Benoit VALARIER), Jean-François BERENGUEL (Laurent SUAU), Bruno PORTAL (Emmanuelle SOULIER), Xavier SOUCHON (Stéphanie PASI), Mme Patricia ROUSSON (François ROBIN) Conseillers Communautaires.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Aurélie MAILLOLS ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur Francis BERGOGNE 1^{er} Vice-Président a ouvert la séance.

Monsieur Vincent MARTIN Conseiller Communautaire expose :

Killian Lunier pratique l'Enduro à haut niveau depuis 6 ans sous les couleurs de l'Association Kikou 120. Ses performances lui ont permis d'être Champion de France d'enduro deux années de suite en catégorie Junior. Il court maintenant en catégorie Elite et fait partie de l'équipe de France Espoirs pour les championnats d'Europe d'enduro. Il est fier et honoré de représenter son pays lors de cette compétition.

Pour aller plus loin, il souhaite représenter le territoire lors de ces championnats d'Europe.

Pour ce faire, il sollicite l'appui de notre collectivité pour continuer sa pratique de l'Enduro à haut niveau et porter les couleurs de la collectivité sur les différentes compétitions.

Afin d'appuyer cette initiative et dans le cadre de sa compétence « Mise en place d'une politique sportive à l'échelle communautaire », la Communauté de Communes Cœur de Lozère souhaite apporter un soutien financier à l'Association Kikou 120.

Pour formaliser cette subvention, il convient de procéder à un partenariat pluriannuel au moyen d'une convention formalisant les objectifs et engagements des parties en vue de l'attribution d'une bourse pour sportif de haut niveau.

Cette convention, conclue pour les exercices 2022, 2023 et 2024, vise à arrêter le montant (1 000 € par an pendant trois ans) et les modalités de versement de la subvention pour chacun des exercices considérés et les engagements de l'association, notamment en termes de promotion de l'image de la Communauté de Communes.

Il est proposé :

- **D'APPROUVER** le projet de convention pluriannuel avec l'Association Kikou 120 pour l'attribution d'une bourse pour sportif de haut niveau tel qu'il est présenté
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires nécessaires sur les exercices 2022 et suivants
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à l'opération.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le 18 mars 2022
Le Président,
Laurent SUAU